



Commission des
ASSURANCES
du Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL

2 0 1 3





Le 1er mars 2014

L'honorable Troy Lifford
Ministre de la Justice
Province du Nouveau-Brunswick
Boîte postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et en conformité avec l'article 19,9 de la *Loi sur les assurances*, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2013. Le rapport contient un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2012-2013 se terminant le 31 mars 2013.

Le tout respectueusement soumis,

Paul D'Astous

Président et chef des opérations
Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Mot du président et chef de la direction	1
Remplir le mandat de la Commission	1
Tarifs en 2013 et aperçu pour 2014	1
Efficiency et efficacité de la Commission	2
Ouverture et transparence	2
La Commission	3
La mission	3
Membres	3
Gouvernance de la Commission	4
Processus d'examen des tarifs	4
Actuaires conseils	4
Obligation de rendre compte	5
Association canadienne des autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile	6
Audience d'octobre 2013 – Impact de la réforme sur les blessures mineures	6
Le marché du Nouveau-Brunswick	7
Territoires	7
Véhicules de tourisme	8
Groupes de compagnies d'assurance	9
Nouveau-Brunswick – Véhicules de tourisme – Part de marché de 1993 à 2013	10
Facility Association	10
Facility Association – Nouvelles affaires mensuelles – Véhicules de tourisme	11
Raisons de la FA – Véhicules de tourisme 2012 – Nouveau-Brunswick	12
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	12
Comprendre les tarifs d'assurance	13
Primes d'assurance	13
Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick	14
Couvertures facultatives	14
Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres	15
Atlantique – Dix pires résultats – Modèles 1999-2011 – Fréquence des vols	15
Annexe A – Dépôts de demandes examinés en 2013	16
Directives concernant les dépôts de demandes	16
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme 2013	16
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013	17
Liste d'autres dépôts de demandes 2013	25
Annexe B – État financier vérifié	27

Mot du président et chef de la direction



Paul D'Astous

Remplir le mandat de la Commission

Au nom de la Commission, il me fait plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (ci-après dénommée la CANB ou la Commission) pour l'année terminée le 31 décembre 2013. Comme le montre le rapport, la CANB continue de remplir son mandat afin de s'assurer que les conducteurs néo-brunswickois paient des tarifs d'assurance automobile justes

et raisonnables. La Commission est diligente lorsqu'elle examine les demandes de tarification d'assurance automobile et elle tient les assureurs redevables en ce qui concerne les tarifs qu'ils veulent exiger de leurs clients. Les améliorations continues de l'environnement de l'assurance automobile ont donné lieu à des réclamations moindres de la part des consommateurs et la CANB s'est assurée que ces coûts réduits seraient reflétés aux clients d'assurances par le bais de tarifs plus bas.

Il convient de souligner qu'en 2013, la CANB a ordonné la tenue d'une audience publique générique prenant en considération l'impact des réformes sur les blessures mineures présentées par le gouvernement prenant d'effet le 1er juillet 2013. La Commission a rendu sa décision en octobre. La décision reconnaissait qu'il y aurait, selon toute vraisemblance, un certain impact sur les coûts des sinistres en résultat des réformes. Cependant, en raison de l'incertitude dans la détermination de l'importance de l'impact, la Commission a demandé aux compagnies d'assurance d'éviter d'inclure dans leur tarification des estimations en relation avec la réforme sur les blessures mineures jusqu'à ce que des données réelles soient disponibles en 2014 et par la suite. Cette décision fait en sorte que les conducteurs néo-brunswickois ne seront pas forcés de payer des tarifs possiblement plus élevés jusqu'à ce que les données justifient réellement une augmentation.

Tarifs en 2013 et aperçu pour 2014

Tel qu'on l'a fait remarquer dans notre rapport 2013, la Commission s'attendait à voir des réductions tarifaires de l'ordre de 2,5 à 3,0 p. 100 en comparaison de 2012. Dans la majorité des cas, par le biais du processus annuel de révision régulier, ces réductions sont maintenant en place et la prime moyenne de renouvellement pour les 20 plus importants assureurs est d'environ 701 \$. Toutefois, il faut faire ici une mise en garde : chaque conducteur a des circonstances uniques et, par conséquent, un profil tarifaire unique, et les résultats individuels peuvent varier de manière significative.

À la suite de la décision de la Commission de tenir une audience générique, la date limite des demandes de dépôts régulières du 15 septembre a été retardée jusqu'au 2 décembre afin de donner la possibilité aux assureurs d'examiner la décision de la Commission et de s'assurer que leurs demandes de tarification étaient conformes à la décision. En raison de la prolongation des dépôts de demandes, le processus d'examen et d'approbation des tarifs de 2014 est toujours en cours au moment de l'impression.

Tel que mentionné précédemment, la tendance vers des conditions de marché améliorées pour l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick s'est poursuivie et, en résultat, la plupart des compagnies d'assurance ont déposé des réductions tarifaires additionnelles en 2014. Comme je l'ai déclaré lors de ma parution devant le comité permanent pour les corporations de la Couronne, nous avons été témoins d'améliorations constantes à l'historique des réclamations au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière décennie. Cette amélioration est imputable à un certain nombre de sources, notamment de meilleures routes, des véhicules plus sécuritaires, l'augmentation des cours de formation à la conduite automobile en raison du rabais de la première chance, de meilleures clôtures pour les animaux et bon nombre d'hivers plus doux au cours des dix dernières années. Notre tâche est de nous assurer, grâce à notre rôle de surveillance, que les compagnies d'assurance reflètent les diminutions de coûts aux consommateurs par le biais de réductions de tarifs.

Bien qu'il nous reste à approuver des tarifs finaux pour 2014, la demande de tarification moyenne affiche une réduction tarifaire d'approximativement 5 p. 100 et une prime moyenne pour 2014-2015 de 688 \$ dans le marché régulier de l'assurance.

Effizienz et efficacité de la Commission

Ainsi qu'on l'a mentionné dans le rapport annuel de 2012, la CANB a émis des demandes de propositions concernant des services actuariels. Le processus a mené à la nomination de Richard Gauthier, un des partenaires chez PricewaterhouseCoopers LLP, et de Jacqueline Friedland, partenaire chez KPMG LLP, en qualité d'actuaire conseil de la Commission. Durant 2013, la Commission a été ravie des conseils et orientations dispensés par ces deux professionnels de haut niveau et leurs équipes respectives. Pour la première fois cette année, nous présentons également de l'information additionnelle au sujet de nos actuaire conseil et des membres clés de leurs équipes.

La formation des membres de la Commission continue d'être une priorité pour la CANB. À mesure que le monde de l'assurance continue de se moderniser et d'utiliser de nouveaux outils pour l'évaluation des risques, il incombe à la CANB de rester au fait de ces changements pour faire en sorte que les consommateurs d'assurance automobile néo-brunswickois soient traités avec équité. Nos membres et le personnel de la Commission ont entrepris bon nombre de séances de formation et d'information. La formation et le perfectionnement sont des composantes essentielles du processus de réglementation et la Commission est déterminée à poursuivre ce processus d'éducation.

Nous continuons de travailler avec nos collègues à travers le Canada par le biais de CARR, l'association regroupant les autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile. CARR a mis sur pied un comité de recherche chargé d'examiner la réglementation tarifaire dans les différentes juridictions du Canada dans un effort pour harmoniser le processus d'examen des tarifs et s'assurer que des normes élevées en cette matière existent partout à travers le Canada. Les membres de CARR ont également travaillé avec d'autres organisations à créer des outils qui amélioreront le processus de réglementation tarifaire en procurant des données à la fois meilleures, plus récentes et plus pertinentes aux commissions d'examen des tarifs.

Ouverture et transparence

Le travail de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick touche les vies de nombreux citoyens néo-brunswickois en raison de l'exigence imposée par la loi de posséder une couverture d'assurance obligatoire pour pouvoir conduire un véhicule. Le processus consistant à établir des tarifs justes et raisonnables est complexe, demande un temps considérable et peut sembler compliqué pour un consommateur moyen. En outre, la Commission est soumise à une exigence imposée par la loi de protéger les renseignements confidentiels des assureurs afin de favoriser l'environnement concurrentiel. Toutefois, il existe un haut degré d'intérêt pour le travail de la Commission et les résultats qui ont été obtenus ici au Nouveau-Brunswick.

C'est en ayant ceci à l'esprit que j'ai donné au personnel pour mission d'entreprendre un processus d'examen qui débouchera en dernier ressort sur un modèle de communication amélioré entre la CANB et le public. Le modèle sera conçu pour favoriser l'éducation du consommateur au sujet des produits d'assurance automobile et du processus d'approbation des tarifs. De plus, il donnera plus d'informations au sujet des examens en cours et des décisions de la Commission.

En terminant, tout en reconnaissant les défis continuels que représente la réglementation des tarifs d'assurance automobile dans un marché hautement concurrentiel et en changement rapide, je crois fermement que les Néo-Brunswickois ont été bien servis durant les dix dernières années grâce à son environnement de réglementation tarifaire. Au Nouveau-Brunswick, nous avons créé un marché stable, compétitif, où les conducteurs peuvent choisir parmi un nombre varié de fournisseurs d'assurances, où ils peuvent choisir la façon d'acheter le produit, que ce soit par l'entremise d'un agent ou un courtier, au comptoir ou sur Internet, ou encore là où ils peuvent trouver l'assurance dont ils ont besoin, que ce soit dans le nord, le sud, l'est ou l'ouest de la province.



Le saviez-vous?

Les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick ont fléchi à chaque année depuis 2004 lorsque la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick a été créée.

La Commission

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB ou la Commission) est un tribunal administratif quasi judiciaire établi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile avec supervision générale des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La CANB est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La *Loi sur les assurances* requiert que les assureurs déposent leurs demandes de tarifs au minimum une fois tous les 12 mois. Tous les dépôts de demandes sont examinés afin de faire en sorte que les tarifs projetés soient justes et raisonnables.

La Commission comprend actuellement le président, le vice-président et neuf autres membres. En plus de son PDG, Paul D'Astous, la Commission emploie présentement un personnel de sept personnes.

La mission

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la *Loi sur les assurances* pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparaisant devant la Commission. La Commission s'assurera que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

- justes et raisonnables

et dans la mesure du possible :

- basés sur l'expérience du conducteur néo-brunswickois
- basés sur l'expérience des compagnies néo-brunswickoises
- basés sur des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.

Membres

La CANB comprend les membres ci-après :



Paul D'Astous
Président



Jean LeBlanc
Vice-président



Ferne Ashford



Georges Leger



Heather Stephen



Roy Therrien



Francine Kanhai



Marven Grant



Matthew Tweedie



Ken Cochrane



Bill Oliver

Durant 2013, quatre membres de la Commission ont complété leurs mandats. Ce sont : Vince Duff, Gérard Hall, Maurice Harquail et Al Kavanaugh. La Commission les remercie grandement de leurs services.

Gouvernance de la Commission

Le président a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* en ce qui a trait à la Commission et est redevable du rendement global et de la direction de la Commission. Le président est, en outre, le chef de la direction (PDG) de la Commission ; par conséquent, l'exploitation journalière de la Commission s'effectue sous la direction du PDG.

Les membres ont les pouvoirs et les privilèges des commissaires en vertu de la Loi sur les enquêtes et des règlements relatifs à cette loi. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour traiter et statuer sur toutes les questions de loi ou de fait.

La Commission, lorsque enjointe par le président à siéger concernant toute fin ou situation particulière, peut agir en sa qualité de commission au complet ou par le biais d'un panel. De façon générale, la Commission examine les demandes de tarification par le biais d'un panel et elle prend en considération les autres enjeux en sa qualité de commission au complet.

Processus d'examen des tarifs

La Commission examine annuellement chaque demande de tarification d'assurance automobile.

Les demandes de tarification sont examinées par le personnel de la Commission et par les actuaire conseils de PricewaterhouseCoopers ou KPMG. Le processus rigoureux implique des discussions avec les assureurs afin de clarifier les processus, remettre en question les hypothèses et s'assurer que les demandes de tarification ont été préparées en utilisant des pratiques et procédures actuarielles judicieuses. L'examen étudie et remet en question les tendances utilisées pour le calcul des tarifs, les antécédents réels des assureurs en comparaison de ce qui avait été projeté et la nature du volume d'affaires de l'assureur.

Une fois l'examen initial complété, si la demande de tarification ne déclenche pas une audience automatique, comme le requiert la *Loi sur les assurances*, elle est transférée à un panel d'examen de la Commission formé de trois membres. Le panel de révision examinera la version finale de la demande de tarification et fera une recommandation au président quant à savoir si la demande de tarification requiert un examen plus approfondi ou non.

Si la demande de tarification exige un examen plus approfondi, le président peut ordonner que ladite demande fasse l'objet

d'une audience où l'assureur devra la défendre devant un autre panel de la Commission et n'importe quel intervenant, à titre d'exemple, le Cabinet du procureur général ou le défenseur du consommateur en matière d'assurance.

Le processus d'examen est conçu pour être focalisé sur l'enjeu consistant à savoir si les tarifs projetés sont justes et raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible. Cet examen comprend l'information courante de la compagnie, l'information de l'industrie et toute information au sujet de l'état actuel de l'assurance sur le marché.

En 2013, la Commission a reçu des demandes de tarification de la part des compagnies, de la Facility Association (FA) et d'IAO Actuarial Consulting Services Inc. (IAO) concernant les véhicules de tourisme et autres types variés de véhicules commerciaux, interurbains ainsi que la catégorie véhicules divers, sans compter d'autres dépôts de demandes n'ayant pas de rapport avec les tarifs (voir l'annexe A pour plus de détails).

La Commission a rendu des décisions touchant au total 410 dépôts de demandes en 2013, dont :

- **50** dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme
- **48** dépôts de véhicules commerciaux et interurbains
- **262** dépôts pour véhicules divers y compris motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.
- **50** dépôts concernant d'autres demandes : mises à jour des tables de groupes tarifaires, changements projetés aux avenants et changements projetés à propos des règles tarifaires.

Actuaires conseils

Tel qu'indiqué dans notre rapport annuel 2012, la Commission a émis une demande de proposition en 2012 afin de renouveler ses contrats d'actuaire conseils par voie de processus concurrentiel. Les firmes sélectionnées ont été PricewaterhouseCoopers et KPMG. Ces firmes apportent une mine de talents et d'expérience de classe mondiale au processus d'examen actuariel et elles ont prodigué à la Commission d'excellents conseils et énormément de soutien depuis qu'elles ont été nommées.

Voici les membres clés de ces équipes :

PricewaterhouseCoopers

Richard Gauthier, FCIA FCAS MAAA

Partenaire, PricewaterhouseCoopers Canada

Richard Gauthier est le partenaire en charge des services actuariels chez PricewaterhouseCoopers Canada. Il est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society ainsi que membre de l'American Academy

of Actuaries avec vingt années d'expérience. Ses antécédents englobent la réassurance, les régimes publics d'assurance automobile, les programmes d'assurance responsabilité professionnelle ainsi que l'assurance personnelle et commerciale. Richard est également actuaire agréé pour 17 compagnies. Ses activités auprès des associations professionnelles lui ont valu de rédiger diverses notes d'orientation et normes de pratiques. Il est ancien membre du Conseil des normes actuarielles. Depuis la formation de la Commission, Richard a aidé la CANB à surveiller le marché de l'assurance automobile dans la province. Ceci inclut l'établissement de politiques publiques ainsi que l'examen des soumissions de compagnies individuelles.

Julia Vul

Directrice, PricewaterhouseCoopers Canada

Julia Vul est l'une des directrices de la pratique des services de gestion actuarielle de l'assurance de PricewaterhouseCoopers Canada. Elle se spécialise dans la modélisation financière des opérations des compagnies d'assurances, l'évaluation des passifs d'assurance et la tarification de l'assurance automobile. Julia a auparavant assisté la CANB avec l'analyse des primes dans la province, l'examen de dépôts de demandes de tarification complétés par les assureurs et son soutien au cours de requêtes d'analyse de tarification ainsi que d'autres projets d'étude de l'industrie. Ceci comprend une présentation aux membres de la Commission destinée à expliquer le rôle de la méthodologie de tarification du processus d'examen des dépôts de demandes.

KPMG

Jacqueline Friedland, FCIA, FCAS, FSA, MAAA

Partenaire et chef de la pratique actuarielle, services actuariels en assurance dommages

Jacqueline Friedland est l'une des partenaires de KPMG Canada et elle dirige la pratique actuarielle en assurance dommages pour le Canada. Elle sert en sa qualité d'actuaire agréé, actuaire pour l'évaluation des pairs, et actuaire de soutien de l'audit pour un vaste éventail de souscripteurs d'assurance dommages. Elle possède de l'expertise dans l'assurance automobile canadienne et a dispensé des services en évaluation quantitative des réformes automobiles dans les provinces de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ainsi que dans la tarification et l'établissement du fonds de réserve pour l'assurance véhicules de tourisme et voitures commerciales. Jacqueline est une bénévole extrêmement active auprès de l'Institut canadien des actuaires (ICA), la Casualty Actuarial Society (CAS), et l'Association actuarielle internationale (AAI). Elle fait présentement partie du conseil d'administration et du comité sur les relations internationales de l'ICA. Elle a siégé sur le conseil de pratique de l'ICA et sur le comité de publication de l'information financière sur l'assurance dommages. Elle est bénévole active

sur le comité des comptes de l'IAA et est reconnue en qualité d'expert canadien en Normes internationales d'information financière (NIIF).

Rachel Dutil, FCIA, FCAS

Directrice principale, services actuariels en assurance dommages

Rachel Dutil est cadre supérieure chez KPMG Canada, elle travaille en pratique actuarielle pour l'assurance dommages. Elle agit en qualité d'actuaire de l'évaluation des pairs et actuaire de soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurance dommages et elle a prodigué du soutien en tarification automobile à la Facility Association et à d'autres souscripteurs d'assurance dommages. Elle possède de l'expertise dans l'assurance automobile canadienne et a dispensé des services en évaluation quantitative des réformes automobiles dans les provinces de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ainsi que dans la tarification et l'établissement du fonds de réserve pour l'assurance véhicules de tourisme et voitures commerciales. Rachel est une bénévole active sur le comité d'éducation permanente et le sous-comité sur l'assurance multirisques de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Anh Tu Le, FCAS

Directrice principale, services actuariels en assurance dommages

Anh Tu Le est cadre supérieure chez KPMG Canada, elle travaille en pratique actuarielle pour l'assurance dommages. Elle s'occupe du soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurance dommages et apporte du soutien spécialisé aux souscripteurs d'assurance dommages pour le développement de leur propre évaluation du risque et de la solvabilité. Avant de se joindre à KPMG, Anh Tu a agi à titre de vice-présidente et chargée de la réserve actuarielle chez l'un des plus importants souscripteurs d'assurance de dommages au Canada et elle a développé une expertise en capital économique et solvabilité. Il alors qu'elle travaillait au Royaume-Uni. Elle possède de l'expertise en souscription, tarification et fonds de réserve pour les produits d'assurance personnelle et commerciale au Canada. Anh Tu a agi en qualité de membre du comité actuariel de la Facility Association avant de se joindre à KPMG. À compter de 2014, Anh Tu sera coenseignante et elle donnera un cours d'introduction aux sujets touchant l'assurance dommages à l'Université de Toronto.

Obligation de rendre compte

En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre de la Justice au plus tard le 1er mars. Le présent rapport met en lumière les activités et les réalisations de l'année civile 2013. En outre, la Commission comparait devant le comité permanent sur

les corporations de la Couronne lorsqu'elle est requise de rendre compte de ses activités. La Commission a comparu le 4 octobre 2013 pour faire le compte rendu de son rapport 2011.

Tel qu'imposé par la *Loi sur les assurances*, les coûts d'exploitation de la CANB sont imputés à l'industrie de l'assurance par le biais d'évaluations annuelles.

Les membres de la Commission participent au processus d'examen dirigé par la CANB et à des sessions de formation et d'information réparties à travers l'année entière. Outre les examens de tarifs réguliers effectués durant l'année, la Commission a tenu des séances de formation et d'information en avril, septembre et novembre à l'intention de tous les membres de la Commission et, en août, de la formation d'orientation pour les nouveaux membres.

Association canadienne des autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile

Le Nova Scotia Utilities and Review Board a tenu la septième conférence de CARR, l'Association des autorités canadiennes de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile, à Halifax, N.-É. du 29 septembre au 2 octobre 2013.

Depuis l'événement inaugural tenu à Saint John en octobre 2007, CARR a agi en qualité de lieu de formation et de partage d'information de choix pour les autorités de réglementation en matière d'assurance automobile de tout le Canada. Chaque année, la conférence offre aux membres la possibilité de discuter de nouvelles approches de réglementation tarifaire, de partager les meilleures pratiques, d'identifier les enjeux émergents et de jouir de possibilités d'apprendre de meilleures façons de remplir leurs mandats de compétence.

Les membres de CARR continuent de travailler sur différents comités tant au sein de l'organisation qu'avec des organismes de réglementation de l'extérieur comme l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), dans leurs efforts pour développer et améliorer la fiabilité des données, harmoniser le processus de réglementation et faire en sorte que des normes cohérentes soient utilisées partout au Canada pour le processus d'examen des tarifs.

Audience d'octobre 2013 – Impact de la réforme sur les blessures mineures

En réponse aux changements au Règlement sur les blessures mineures présentés par le gouvernement au printemps avec prise d'effet au 1er juillet, la Commission a émis en mai des directives à l'intention de l'industrie en déclarant son intention de tenir une audience ayant trait à l'impact possible des

changements projetés. La Commission a demandé au Bureau d'assurance du Canada (BAC) de préparer un rapport décrivant la position de l'industrie au sujet de l'impact possible sur les coûts des sinistres résultant des réclamations. Le rapport du BAC a été utilisé en tant que document central de l'audience.

Les coûts des sinistres comprennent ce qui suit :

- Sinistres réglés — déjà connus
- Sinistres en suspens — sinistres déclarés mais pas encore réglés
- Sinistres encourus mais pas encore déclarés — sinistres déclarés en retard

Afin de donner suffisamment de temps aux intervenants et autres intéressés d'examiner le rapport du BAC et de soumettre leurs propres commentaires à l'examen de la Commission, l'audience a été fixée au début d'octobre. À la suite du choix d'octobre comme moment, le délai normal de la Commission pour le dépôt des demandes concernant les véhicules de tourisme a été retardé du 15 septembre au 2 décembre pour 2013.

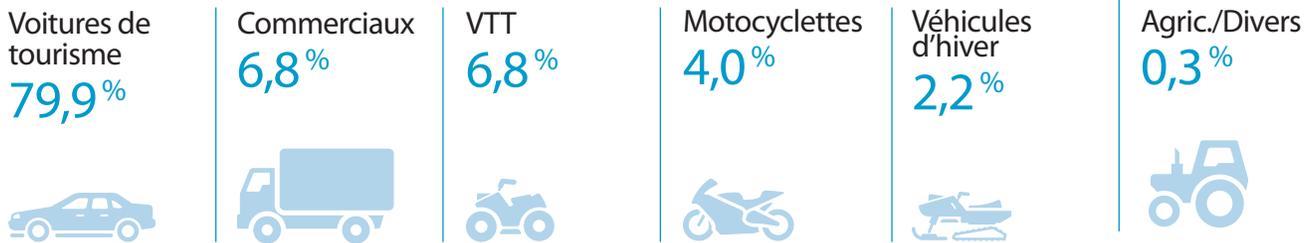
La décision de la Commission a été émise en concomitance avec les directives finales de la Commission aux assureurs (on peut obtenir les deux documents sur le site Internet de la CANB). La décision de la Commission reconnaissait qu'il y aurait un impact probable sur les coûts des sinistres mais que l'ampleur finale de l'impact était hautement incertaine en raison du fait, en partie, que les opinions expertes à propos de l'importance de l'impact étaient sous réserve d'un certain nombre d'hypothèses largement divergentes. Toutefois, l'établissement du moment de l'impact ultime est inconnu, et l'effet sur les antécédents du risque va selon toute vraisemblance évoluer au fil du temps à mesure que les impacts des amendements se préciseront.

En résultat de cette incertitude, la décision de la Commission a été de ne pas permettre aux assureurs d'inclure, dans leurs dépôts de demandes de tarification effectués en 2013 avec prise d'effet en 2014, des facteurs de conversion développés expressément dans le but d'estimer l'impact des amendements aux réformes sur les blessures mineures. Les assureurs ne seront autorisés à inclure des facteurs de conversion en 2014 que pour les tarifs entrant en vigueur en 2015 et au-delà, et uniquement si ces facteurs de conversion sont justifiés en se basant sur les données qui deviendront disponibles à mesure que l'information sur les sinistres sera développée.

À compter du 2 décembre, toutes les demandes de tarification pour véhicules de tourisme ont été déposées de la manière exigée et la Commission a commencé à examiner les demandes. En raison de la prolongation de l'échéance, le processus d'examen ne sera pas complété avant la fin de janvier ou au début de février 2014.

Le marché du Nouveau-Brunswick

En se basant sur les données de l'agence statistique d'assurance générale (ASAG), la ventilation des types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2012, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartit comme suit :



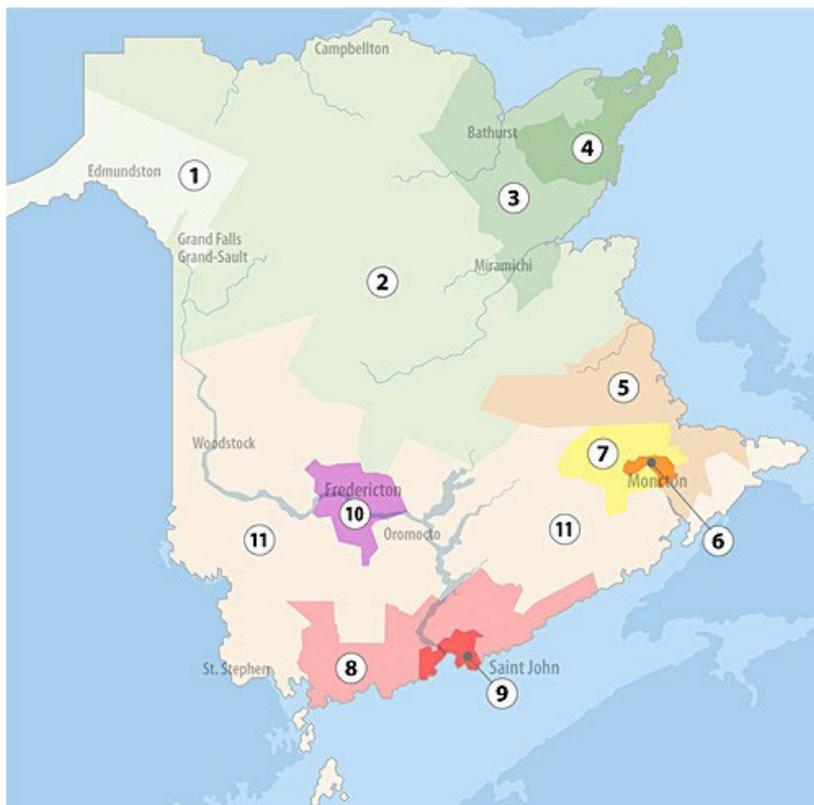
Source: GISA 2012 Auto 1003 ATL and AUTO1010-ATL

Territoires

Le gouvernement néo-brunswickois a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés en se basant sur des facteurs pertinents tels que courants de trafic et densité des véhicules, terrain, conditions routières, limites de vitesse, taux de criminalité et conditions météo.

Les territoires sont divisés selon les codes de régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels constituent les trois premiers caractères du code postal. On trouvera une liste des RTA par territoire sur le site Web de la Commission.

Basée sur les données 2012 de l'ASAG pour les véhicules de tourisme au N.-B., la carte ci-dessous illustre la façon dont les risques de véhicules sont répartis à travers les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord du N.-B. (1-4) représentent 30,1 p. 100 des expositions au risque des véhicules. Les sept territoires (5-11) du sud du Nouveau-Brunswick représentent 69,9 p. 100 des expositions au risque des véhicules.

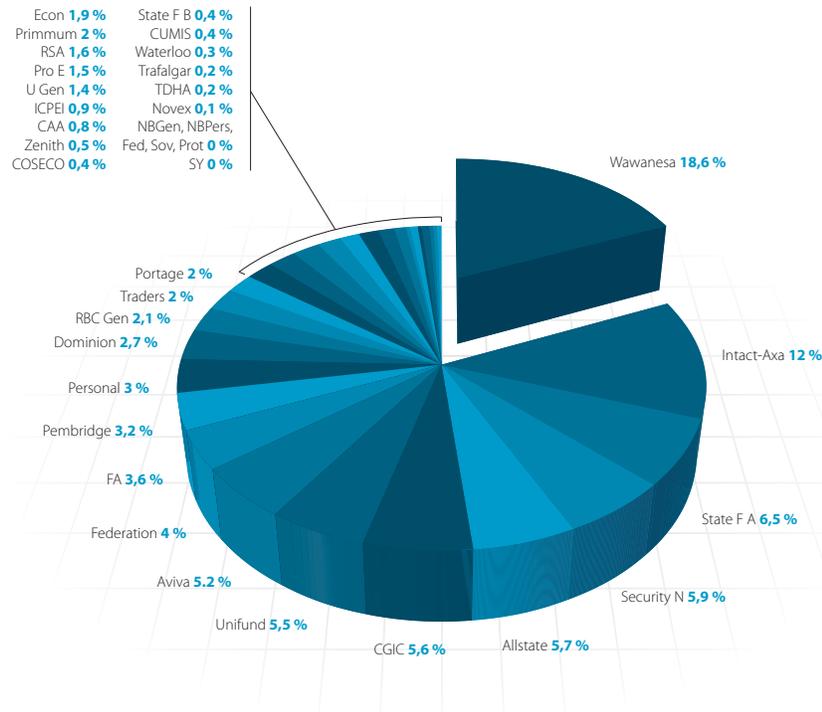


Territoire	Répartition des véhicules souscrits en 2012
1	5,4%
2	9,7%
3	8,6%
4	6,4%
5	7,6%
6	8,9%
7	7,6%
8	9,6%
9	7,3%
10	11,9%
11	17,0%

Source: GISA 2012 Auto 3003 NB

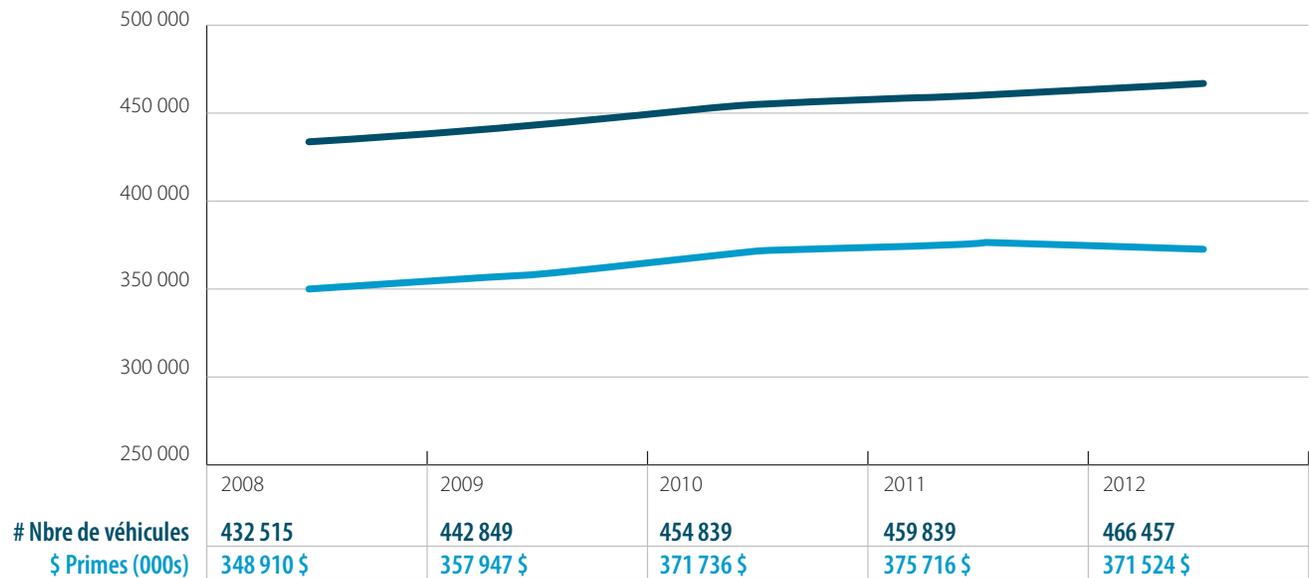
Véhicules de tourisme

Il y a 50 compagnies d'assurance dans le secteur des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick. En se basant sur l'information contenue dans les dépôts de tarifs déposés à la CANB en 2013, la part de marché normale se répartit comme suit :



En examinant les données de l'ASAG, au cours des cinq dernières années, le nombre de véhicules au N.-B. a régulièrement augmenté en contraste avec la diminution marquée initiale et les faibles augmentations subséquentes de dollars de prime totaux durant la même période. En d'autres mots, un plus grand nombre de véhicules sont assurés pour une prime moindre. Le graphique ci-après aide à illustrer cette information.

Véhicules de tourisme et primes souscrites au N.-B. – 2008-2012



Source: GISA AUTO1010-ATL

En comparant 2011 à 2012, le nombre total de véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick a augmenté de 1,44 p. 100 et les primes totales perçues pour ce marché ont diminué de -1,12 p. 100.

Groupes de compagnies d'assurance

Allstate Group

- Allstate du Canada, Compagnie d'assurance
- Pembroke Compagnie d'assurance
- Pafco, compagnie d'assurance

Groupe Aviva

- Aviva Compagnie d'assurance du Canada
- Compagnie d'Assurance Elite
- Scottish & York Insurance Company Limited
- Compagnie d'Assurance Traders Générale

Groupe Co-operators

- Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
- Compagnie d'assurance COSECO
- Compagnie d'Assurance générale CUMIS
- La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

Groupe Economical

- Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
- La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada
- Waterloo, Compagnie d'Assurance
- Perth, Compagnie d'Assurance

Groupe Intact

- Intact Compagnie d'assurance
- Novex Compagnie d'Assurance
- Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada

Groupe Northbridge

- La Federated Compagnie d'Assurance du Canada
- Northbridge Commercial Insurance Corporation
- Northbridge General Insurance Company
- Northbridge Personal Insurance Corporation
- Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
- Compagnie d'Assurance Zenith

Royal and Sun Alliance Group

- Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances
- Unifund Compagnie d'Assurance

Groupe RBC

- Compagnie d'assurance générale RBC
- Compagnie d'assurance RBC

State Farm Mutual Group

- State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A
- State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B

Groupe TD

- Compagnie d'assurance habitation et auto TD
- Primum Compagnie d'Assurance
- Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

Compagnies ne faisant pas partie d'un groupe

- Ace INA Insurance
- Compagnie d'assurance Arch
- CAA Insurance Company (Ontario)
- Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada (La)
- Échelon Compagnie d'Assurances Générale
- Insurance Company of Prince Edward Island
- Compagnie d'assurance Jevco
- Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle
- Souscripteurs du Lloyd's
- La Personnelle Compagnie d'Assurances
- Portage la Prairie Mutual Insurance Company
- Promutuel de l'Estuaire
- Protective Insurance Company
- United General Insurance Corporation
- Wawanesa Mutual Insurance Company
- XL Insurance Company
- Zurich Compagnie d'Assurances



Le saviez-vous?

Les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont actuellement parmi les plus bas au Canada.

Facility Association

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire dans plusieurs provinces y compris le Nouveau-Brunswick. La législation provinciale exige que toutes les compagnies offrant de l'assurance automobile soient membres de la FA. La Facility Association n'émet aucune police d'assurance, mais elle travaille avec les compagnies d'assurance qui émettent des polices et traitent des réclamations en son nom.

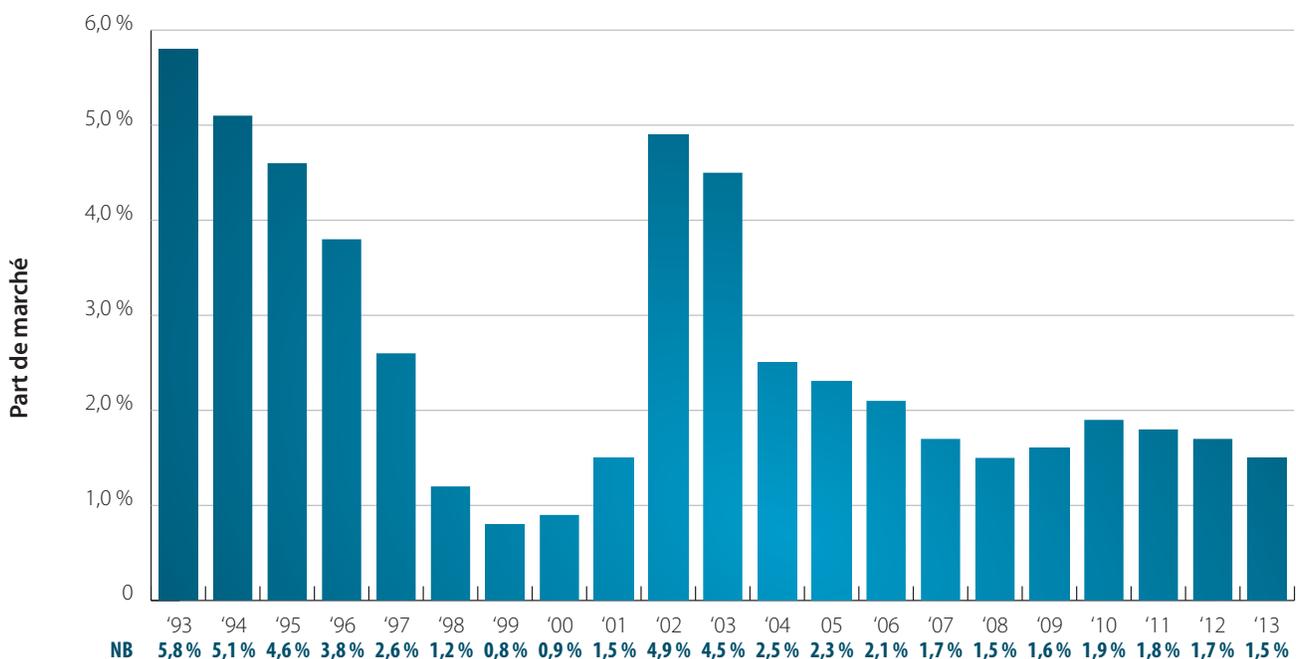
Le mandat de la FA est d'assurer la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. On la désigne sous le nom d'« assureur de dernier recours » pour les conducteurs à haut risque.

Pour les tarifs 2013 de véhicules de tourisme, la FA a reçu l'approbation d'une réduction de -7,50 p. 100. On trouvera cette approbation sur le site internet de la CANB.

Au cours des années passées, la part de marché de la FA a fléchi sous un plafond atteint en 2002 et se situe présentement à 1,5 p. 100 du marché sur la base du nombre de véhicules. Si on compare ceci aux normes canadiennes, un marché secondaire à 2 p. 100 ou moins est le signe d'un marché de l'assurance très sain dans l'ensemble.

Nouveau-Brunswick – Véhicules de tourisme – Part de marché de 1993 à 2013

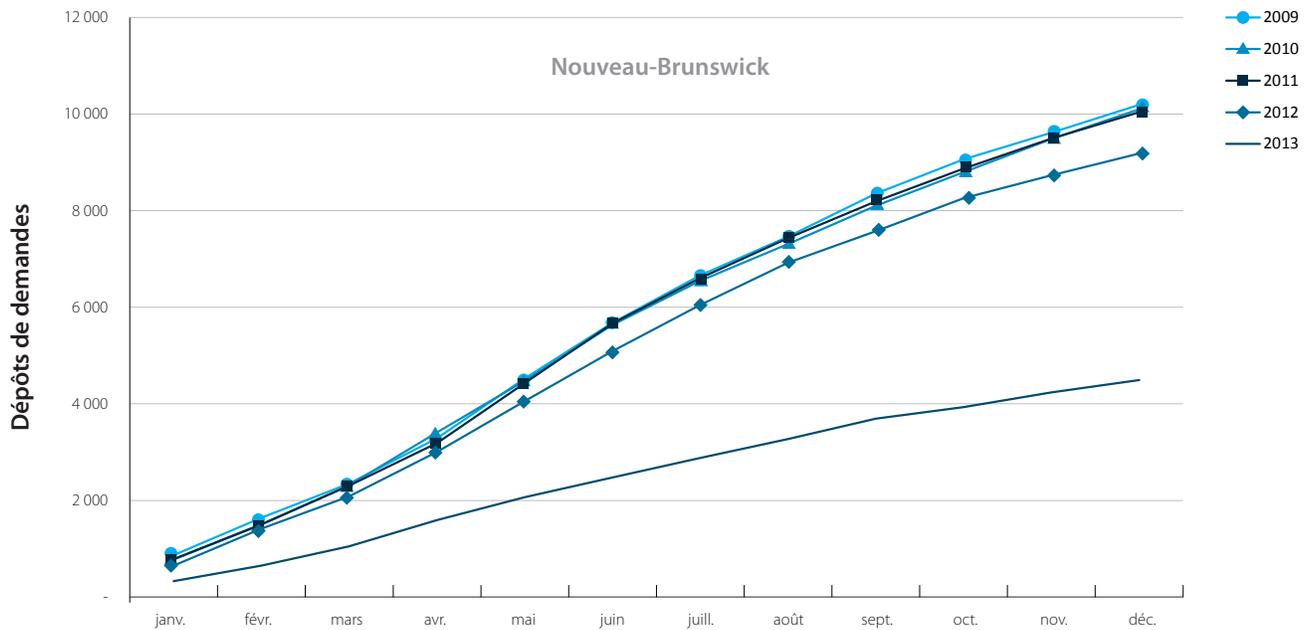
Part de marché, véhicules de tourisme, segment du marché résiduel au Nouveau-Brunswick



Source: www.facilityassociation.com

Facility Association – Nouvelles affaires mensuelles – Véhicules de tourisme

Comparaison sommaire : 2009-2012, véh. de tourisme et récréatifs et 2013 et suiv., véh. de tourisme seulement

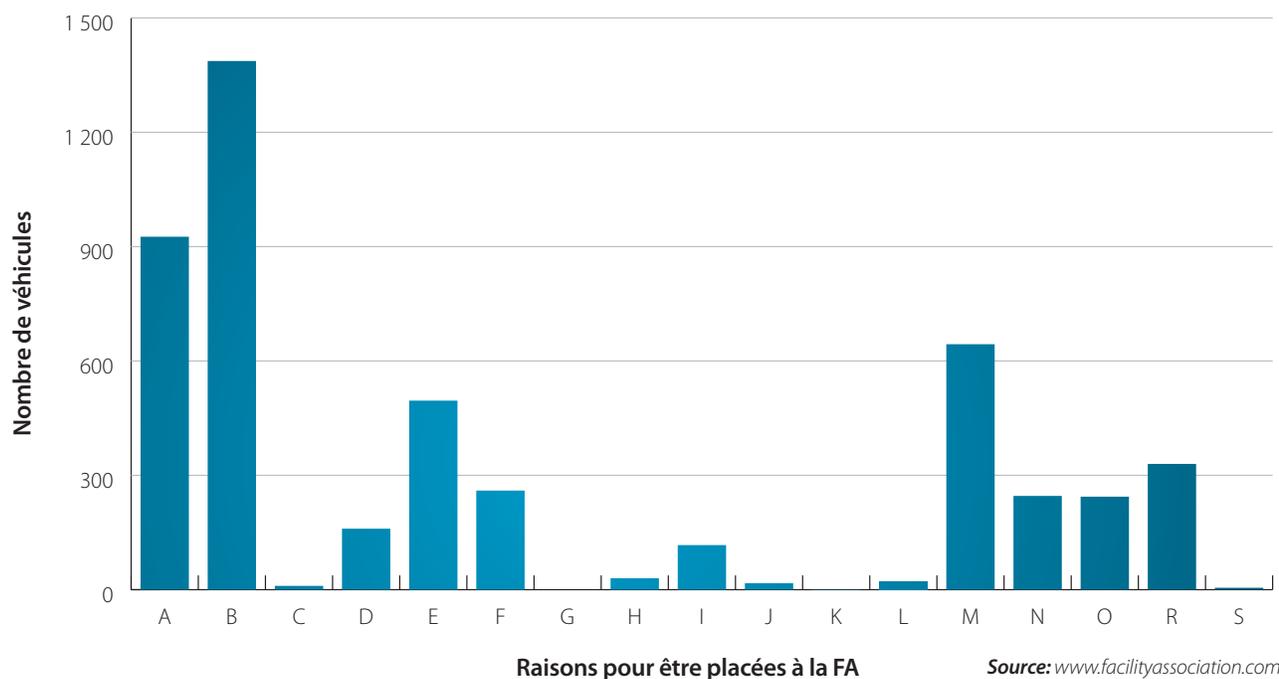


Source: www.facilityassociation.com

Ce graphique illustre le nombre de nouvelles demandes reçues pour une année donnée et présente une comparaison au cumul de l'année mensuel avec les années précédentes. Il fait le suivi du nombre de demandes reçues chaque mois sur une base cumulative. Le résultat final en décembre est le nombre total de

demandes reçues durant l'année civile. Une ligne avec une pente 'plus abrupte' indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus élevée que les autres années, tandis qu'une ligne plus graduelle indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus faible.

Raisons de la FA – Véhicules de tourisme 2012 – Nouveau-Brunswick



LÉGENDE

A	Sinistre avec responsabilité moins de 6 ans	J	Modification du véhicule
B	Dossier de condamnation	K	Emplacement – domicile du véhicule
C	Fausse déclaration sur un fait important ou fraude à l'assurance	L	Toute combinaison de G, H, I, J, K
D	Toute combinaison de A, B ou C	M	Fiche d'assurance non disponible
E	Antécédents de paiement de primes	N	Prime plus faible que dans les autres marchés disponibles
F	Nouveau conducteur au Canada	O	Déchéance de garantie > 24 mois
G	État du véhicule	R	Années d'expérience de conduite
H	Utilisation du véhicule	S	Autre
I	Type de véhicule		

IAO Actuarial Consulting Services Inc.

IAO Actuarial Consulting Services Inc. est un organisme consultatif qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO ne souscrit aucune assurance, elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation.

Une fois ceux-ci approuvés par la CANB, les compagnies d'assurance avec des catégories d'assurance plus petites ou les nouveaux venus sur le marché peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces compagnies de moindre importance ne possèdent pas assez de données pour développer des tarifs en utilisant leur propre expérience comme les Directives concernant les dépôts de demandes de la Commission indiquent de le faire.

IAO a effectué un dépôt de demande visant un changement moyen de tarif de -11,79 p. 100. Cette demande de tarification est présentement à l'étude au moment de la publication.

Comprendre les tarifs d'assurance

Primes d'assurance

Un certain nombre de facteurs contribuent à établir la prime d'assurance d'une voiture :

L'endroit où vous vivez : si vous vivez en ville, les collisions et les vols de voitures sont plus probables, ce qui pourra se traduire par une prime plus élevée.

La voiture que vous conduisez : la marque d'une voiture, le modèle, l'année, la valeur et les coûts de réparation éventuels sont associés aux facteurs de risque. Par exemple, certaines voitures se comportent mieux que d'autres dans les collisions, entraînant moins de blessures et des dommages minimes à la voiture. En établissant le risque de votre voiture et l'importance escomptée des sinistres, il est à prévoir que votre compagnie d'assurance consulte le système CLEAR canadien d'évaluation des véhicules.

L'emploi que vous faites de votre véhicule : plus la voiture est utilisée, plus le risque de collision est élevé. Le fait qu'une voiture soit utilisée souvent ou sur de longues distances pourra entraîner des primes plus élevées.

Votre dossier de conduite : un long historique de conduite sans collisions peut aider à garder les primes basses tandis que les collisions où vous êtes en faute peuvent augmenter votre prime. Les contraventions pour excès de vitesse et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule peuvent également augmenter les primes. Les contraventions de stationnement n'affectent pas les primes.

Votre profil de conducteur : plus la protection sera exhaustive, plus la prime sera élevée.

Autres facteurs : Dans le domaine hautement concurrentiel de l'assurance, les prix sont également affectés par l'influence réciproque des forces du marché, la réglementation gouvernementale, les taxes à tous les paliers, les escomptes et les événements catastrophiques imprévisibles. Il importe de remarquer qu'il n'existe pas de méthode uniformisée pour établir les primes – tous les conducteurs âgés de 30 ans vivant en zone urbaine et conduisant des Ford ne paient pas la même prime.

Les facteurs ci-après n'affectent pas votre prime d'assurance de voiture :

La couleur de votre voiture : contrairement à la croyance populaire, la couleur de votre voiture n'affecte pas votre prime. On ne vous demandera pas la couleur de votre voiture dans votre formule de proposition d'assurance.

Que votre voiture soit étrangère ou nord-américaine : les primes ne sont pas nécessairement plus élevées pour les voitures



Le saviez-vous?

L'assurance est un produit annuel ou semestriel basé sur ce dont la compagnie d'assurance estime avoir besoin pour payer les sinistres au cours de l'année à venir.

Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick

Section A protection

Couverture de responsabilité civile minimale obligatoire :	200 000 \$ est la limite minimale requise sur toute police d'assurance automobile. La limite de responsabilité civile achetée par le détenteur de police est le montant disponible pour tout accident impliquant des indemnités pour blessure corporelle et/ou des dommages aux biens
--	---

Section B protection

Protection d'assurance individuelle, frais médicaux :	50 000 \$/personne, réadaptation comprise, excluant assurance santé et autres plans d'assurance médicale ; la limite de temps est de quatre ans
---	---

Protection d'assurance individuelle, indemnité pour frais funéraires :	2 500 \$
--	----------

Protection d'assurance individuelle, revenu d'invalidité :	104 semaines d'incapacité partielle ; à vie pour incapacité totale ; maximum 250 \$/ semaine ; doit être frappé d'incapacité durant 7 jours pour se qualifier ; aide ménagère non payée 100 \$/semaine, maximum 52 semaines
--	---

Protection d'assurance individuelle, prestation de décès :	Décès en moins de 180 jours (ou deux ans si handicapé de façon continue avant le décès) ; décès du chef du ménage 50 000 \$, plus 1 000 \$ pour chaque personne à charge survivante après la première ; décès du conjoint/partenaire 25 000 \$; décès d'une personne à charge 5 000 \$
--	---

Couvertures facultatives

Collision / Multirisque

Ce qui est couvert – le conducteur, les passagers et toute personne impliquée dans une collision impliquant la voiture sur votre police, la voiture elle-même.

Ce qui n'est pas couvert – serviettes, sacs à main, équipements sportifs, téléphones intelligents et autres articles pouvant être volés dans votre voiture ou endommagés au cours d'une collision peuvent être protégés par votre assurance maison, condominium ou locataire.

Emprunter ou prêter une voiture

- Il faut avoir donné ou reçu la permission
- Ne doit pas être une habitude courante, si c'est le cas, le conducteur doit être inscrit sur la police.
- Il faut avoir l'autorisation légale de conduire au N.-B.

Tout accident impliquant la voiture assurée est imputé au titulaire de la police et non à la personne qui conduit.



Le saviez-vous?

Les compagnies se concurrencent entre elles pour attirer la clientèle en offrant différents choix de primes, de protections et de services.

Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres

Le Système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres identifie la taille et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voitures. La plupart des compagnies d'assurance utilisent le système CLEAR pour classer les véhicules en se basant sur leur dossier de sécurité et leur coût de réparation ou de remplacement, et elles offrent ensuite des primes plus basses aux conducteurs qui achètent des voitures avec des meilleures tarifications. Par exemple, certains véhicules sont plus vulnérables au vol que d'autres ; certains sont mieux conçus et moins susceptibles de subir des dommages sérieux ; certains coûtent moins cher à réparer ; et certains protègent leurs occupants dans les collisions mieux que d'autres.

Atlantique – Dix pires résultats – Modèles 1999-2011 – Fréquence des vols

Marque	Modèle	Style de carrosserie	Année	Indice – réclamations relatives au vol	
				Coût	Fréquence
Chrysler	Cirrus 4DR	4/5 portes	2000	788 \$	1239
Buick/Chev/Gmc	Rainier/Trailblazer/Envoy 4DR 4WD	VUS	2004	1 157 \$	1172
Ford	F350 SD 4WD	Camionnette	2006	3 949 \$	1050
Kia	Sorento 4DR 4WD	VUS	2003	686 \$	1046
Chrysler/Dodge	Intrepid 4DR	4/5 portes	2000	346 \$	947
Honda	Civic Si 2DR Coupé	2/3 portes	1999	354 \$	903
Acura	Integra 2DR	2/3 portes	2001	735 \$	819
Toyota	Celica GT/GT-S 2/3DR	2/3 portes	2003	1 142 \$	799
Audi	A4 Quattro 4DR	2/3 portes	2003	769 \$	788
Ford	F250 SD 4WD	Camionnette	2000	966 \$	778

Coût des réclamations pour vol : un répertoire alphabétique basé sur le coût des réclamations de vol par véhicule

Fréquence des réclamations pour vol : un répertoire alphabétique basé sur la fréquence des réclamations pour vol (nombre de réclamations signalées en pourcentage du nombre de véhicules avec couverture tous risques, multirisque et risques spécifiques)

Source : www.abc.ca, Worst Top Ten Regions 1999-2011

Annexe A – Dépôts de demandes examinés en 2013

Directives concernant les dépôts de demandes

Ces directives décrivent en détail la façon dont, et les spécifications auxquelles, l'industrie devra se conformer pour les dépôts de demandes effectués durant l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la CANB.

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme 2013

Compagnies d'Assurance	Date de Dépôt	Changement de tarif	
		Projeté	Approuvé
Ace INA Insurance	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	13-09-15	-4,10 %	Sous examen
Arch Assurances Canada ltee.	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	13-09-15	-4,11 %	Sous examen
CAA Insurance Company (Ontario)	13-09-15	-10,04 %	Sous examen
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	13-11-04	0,04 %	Sous examen
	13-09-15	2,85 %	Sous examen
Compagnie d'Assurance COSECO	13-11-04	-0,02 %	Sous examen
	13-09-15	-2,97 %	Sous examen
Compagnie d'Assurance Générale CUMIS	13-11-04	0,04 %	Sous examen
	13-09-15	-1,80 %	Sous examen
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	13-09-15	0,86 %	Sous examen
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	13-01-15	0,00 %	0,00 %
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	13-09-15	-9,50 %	-9,50 %
Compagnie d'Assurances Elite	13-01-15	-5,55 %	-5,55 %
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
	13-09-15	-8,70 %	-8,70 %
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	13-09-26	-11,88 %	Sous examen
Insurance Company of Prince Edward Island	13-09-15	-3,92 %	Sous examen
Intact Compagnie d'Assurance	13-09-15	-6,58 %	-6,58 %
Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
Northbridge General Insurance Corporation	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
Northbridge Personal Insurance Corporation	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
Pafco Compagnie d'Assurance	13-01-18	0,00 %	0,00 %
Pembridge Compagnie d'Assurance	13-09-15	0,00 %	Sous examen
La Personnelle Compagnie d'Assurances	13-09-04	-6,17 %	-6,17 %
Perth Compagnie d'Assurance	13-12-02	0,00 %	Sous examen
	13-01-15	-19,58 %	-19,58 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme 2013

Compagnies d'Assurance	Date de Dépôt	Changement de tarif	
		Projeté	Approuvé
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	13-09-15	-10,00 %	-10,00 %
Primum Compagnie d'Assurance	13-09-15	-2,01 %	Sous examen
Promutuel de l'Estuaire	13-09-15	0,23 %	0,23 %
Compagnie d'Assurance Générale RBC	13-09-15	-3,14 %	Sous examen
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	13-09-15	-8,00 %	Sous examen
Scottish & York Insurance Company Limited	13-09-15	0,00 %	Sous examen
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	13-09-15	-2,05 %	Sous examen
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A	13-09-09	-1,30 %	Sous examen
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B	13-09-09	-0,40 %	Sous examen
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	13-09-15	-1,85 %	Sous examen
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
Compagnie d'Assurance Traders Générale	13-09-15	-4,00 %	Sous examen
	13-03-07	0,00 %	0,00 %
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	13-09-15	-0,41 %	Sous examen
Unifund Compagnie d'Assurance	13-09-15	-4,15 %	Sous examen
United General Insurance Corporation	13-09-15	-6,80 %	-6,8 %
Waterloo Compagnie d'Assurance	13-09-15	-9,50 %	-9,50 %
The Wawanesa Mutual Insurance Company	13-09-15	-4,98 %	-4,98 %
XL Insurance Company	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO
Compagnie d'Assurance Zenith	13-09-15		En attente de l'approbation d'IAO

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Ace INA Insurance	Commerciaux	13-07-24	-13,34 %
	Interurbains	13-05-22	-6,24 %
	Commerciaux	13-04-23	0,00 %
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	13-08-21	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-08-21	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-01	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-01	0,00 %
	Motocyclettes	13-01-22	0,00 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Arch Assurances Canada Itee.	Taxie	13-06-26	-9,15 %
	Véhicules d'hiver	13-06-26	-5,55 %
	Ambulances	13-06-26	-5,58 %
	Autobus scolaire	13-06-26	-7,89 %
	Autobus privés	13-06-26	-7,89 %
	Autobus publics	13-06-26	-7,89 %
	Véhicules tout terrain	13-06-26	-8,68 %
	Interurbains	13-06-26	-6,24 %
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus scolaire	13-10-15	0,00 %
	Autobus publics	13-10-15	0,00 %
	Autobus privés	13-10-15	0,00 %
	Ambulances	13-10-15	0,00 %
	Taxie	13-10-15	0,00 %
	Interurbains	13-06-28	0,50 %
	Commerciaux	13-06-28	-0,44 %
	Véhicules d'hiver	13-06-21	0,00 %
	Motocyclottes	13-06-21	0,00 %
	Autocaravanes	13-06-21	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-06-21	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-06-21	0,00 %
	Interurbains	13-04-19	0,00 %
Commerciaux	13-04-19	0,00 %	
CAA Insurance Company (Ontario)	Autocaravanes	13-08-13	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-08-13	0,00 %
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclottes	13-07-12	-14,78 %
	Autocaravanes	13-07-12	0,00 %
	Cyclomoteurs	13-07-12	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-07-12	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-06-20	-5,20 %
	Commerciaux & Interurbains	13-04-05	-1,95 %
	Autobus scolaire	13-04-05	0,00 %
	Autobus privés	13-04-05	0,16 %
	Antiquités	13-04-05	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-04-05	0,00 %
Compagnie d'Assurance COSECO	Motocyclottes	13-05-10	-13,96 %
	Véhicules d'hiver	13-05-10	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-10	0,00 %
	Cyclomoteurs	13-05-10	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-10	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-10	0,00 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Compagnie d'Assurance Générale CUMIS	Motocyclettes	13-05-10	-11,32 %
	Véhicules d'hiver	13-05-10	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-10	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-10	0,00 %
	Cyclomoteurs	13-05-10	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-10	0,00 %
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Taxie	13-08-30	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-08-30	0,00 %
	L'autre usage public	13-08-30	0,00 %
	Autocaravanes	13-08-30	0,00 %
	Motocyclettes	13-08-30	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-08-30	0,00 %
	Autobus publics	13-08-30	0,00 %
	Antiquités	13-08-30	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-08-30	0,00 %
	Ambulances	13-08-30	0,00 %
	Interurbains	13-08-30	0,00 %
	Commerciaux	13-08-30	-2,64 %
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	Commerciaux	13-05-14	0,00 %
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules d'hiver	13-05-25	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-25	0,00 %
	Motocyclettes	13-05-25	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-25	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-25	0,00 %
	Antiquités	13-05-25	0,00 %
	Autobus privés	13-04-12	0,00 %
	Interurbains	13-04-12	0,00 %
	Commerciaux	13-04-12	0,00 %
Compagnie d'Assurances Elite	Autocaravanes	13-01-09	0,00 %
	Motocyclettes	13-01-09	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-01-09	0,00 %
	Antiquités	13-01-09	0,00 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Facility Association	Autocaravanes détachables	13-09-25	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-09-25	0,00 %
	Autocaravanes	13-09-25	0,00 %
	Motocyclettes	13-09-25	0,00 %
	Antiquités	13-09-25	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-09-25	0,00 %
	Interurbains	13-08-13	0,00 %
	L'autre usage public	13-05-02	0,00 %
	Autobus scolaire	13-05-02	0,00 %
	Autobus publics	13-05-02	0,00 %
	Taxie	13-05-02	0,00 %
	Autobus privés	13-05-02	0,00 %
	Fourgons funéraires et corbillards	13-05-02	0,00 %
	Ambulances	13-05-02	0,00 %
	Commerciaux	13-04-25	-9,20 %
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Autocaravanes	13-11-27	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-11-27	0,00 %
	Motocyclettes	13-11-27	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-11-27	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-11-27	0,00 %
	Interurbains	13-03-08	0,00 %
	Commerciaux	13-03-08	-6,41 %
La Fédération Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules d'hiver	13-05-25	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-25	0,00 %
	Motocyclettes	13-05-25	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-25	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-25	0,00 %
	Antiquités	13-05-25	0,00 %
	Interurbains	13-04-12	0,00 %
	Commerciaux	13-04-12	0,00 %
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Motocyclettes	13-10-15	Sous examen
Insurance Company of Prince Edward Island	Commerciaux & Interurbain	13-04-26	-2,99 % (commerciaux) -4,20 % (interurbains)
	Véhicules d'hiver	13-01-08	0,00 %
	Autocaravanes	13-01-08	0,00 %
	Motocyclettes	13-01-08	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-01-08	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-01-08	0,00 %
	Antiquités	13-01-08	0,00 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Intact Compagnie d'Assurance	Taxie	13-10-02	-9,00 %
	Autobus scolaire	13-10-02	-5,49 %
	Autobus publics	13-10-02	-5,49 %
	Autobus privés	13-10-02	-5,49 %
	Ambulances	13-10-02	-5,42 %
	Interurbains	13-07-24	-6,33 %
	Commerciaux	13-06-21	0,01 %
Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Autobus scolaire	13-07-29	-7,89 %
	Autobus publics	13-07-29	-7,89 %
	Autobus privés	13-07-29	-7,89 %
	Taxie	13-07-29	-9,15 %
	Interurbains	13-07-29	-6,24 %
	Commerciaux	13-07-29	-13,34 %
	Ambulances	13-07-29	-5,58 %
	Véhicules d'hiver	13-07-24	-5,55 %
	Autocaravanes & autocaravanes détachables	13-07-24	-1,22 %
	Motocyclettes	13-07-24	-8,31 %
	Véhicules tout terrain	13-07-24	-8,68 %
	Souscripteurs du Lloyd's	Véhicules tout terrain	13-08-20
Motocyclettes		13-08-20	0,00 %
Véhicules d'hiver		13-08-20	0,00 %
Northbridge Commercial Insurance Corporation	Commerciaux & Interurbain	13-10-23	0,00 %
Northbridge General Insurance Corporation	Véhicules d'hiver	13-09-09	-5,56 %
	Autocaravanes	13-09-09	-13,06 %
	Motocyclettes	13-09-09	8,77 %
	Autocaravanes détachables	13-09-09	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-09-09	-8,74 %
	Antiquités	13-09-09	0,00 %
	Autobus scolaire	13-08-07	0,00 %
	Autobus publics	13-08-07	0,00 %
	Autobus privés	13-08-07	-4,39 %
	Ambulances	13-08-07	0,00 %
	Interurbains	13-06-20	-6,60 %
	Taxie	13-06-14	0,00 %
	Commerciaux	13-06-14	-10,61 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Northbridge Personal Insurance Corporation	Autocaravanes détachables	13-09-09	0,00 %
	Motocyclettes	13-09-09	8,77 %
	Véhicules d'hiver	13-09-09	-5,56 %
	Véhicules tout terrain	13-09-09	-8,74 %
	Antiquités	13-09-09	0,00 %
	Autocaravanes	13-09-09	-13,06 %
	Autobus scolaire	13-08-07	0,00 %
	Autobus publics	13-08-07	0,00 %
	Autobus privés	13-08-07	-4,39 %
	Ambulances	13-08-07	0,00 %
	Interurbains	13-06-20	0,00 %
	Taxie	13-06-14	0,00 %
	Commerciaux	13-06-14	-10,61 %
	Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	13-08-21
Véhicules tout terrain		13-08-21	0,00 %
Autocaravanes détachables		13-05-01	0,00 %
Autocaravanes		13-05-01	0,00 %
Motocyclettes		13-01-22	0,00 %
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Autocaravanes détachables	13-05-02	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-05-02	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-02	0,00 %
	Motocyclettes & Cyclomoteurs	13-05-02	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-02	0,00 %
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Autocaravanes détachables	13-11-26	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-11-26	-3,15 %
	Autocaravanes & autocaravanes détachables	13-11-26	2,78 %
	Motocyclettes	13-11-26	-5,49 %
	Véhicules tout terrain	13-11-26	-9,38 %
	Commerciaux	13-11-13	2,83 %
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	13-08-09	0,00 %
	Motocyclettes	13-08-09	Sous examen
	Autocaravanes détachables	13-08-09	Sous examen
	Véhicules tout terrain	13-08-09	Sous examen
	Autocaravanes	13-05-10	Sous examen
Promutuel de l'Estuaire	Véhicules d'hiver	13-04-26	0,00 %
	Autocaravanes	13-04-26	0,00 %
	Commerciaux	13-04-26	-8,77 %
	Autocaravanes détachables	13-04-26	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-04-26	0,00 %
	Motocyclettes	13-01-25	-6,49 %
Protective Insurance Company	Interurbains	13-09-03	-6,24 %
	Commerciaux	13-09-03	-13,34 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Compagnie d'Assurance Générale RBC	Véhicules d'hiver	13-04-27	0,00 %
	Autocaravanes	13-04-27	0,00 %
	Motocyclettes & Cyclomoteurs	13-04-27	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-04-27	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-04-27	0,00 %
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Véhicules tout terrain	13-04-02	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-04-02	0,00 %
	Motocyclettes	13-04-02	0,00 %
	Autocaravanes	13-04-02	-16,30 %
	Antiquités	13-04-02	-10,60 %
	Autocaravanes détachables	13-04-02	0,00 %
	Commerciaux	13-03-14	-0,64 %
	Interurbains	13-03-14	0,00 %
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicules d'hiver	13-06-21	0,00 %
	Autocaravanes	13-06-21	0,00 %
	Motocyclettes	13-06-21	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-06-21	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-06-21	0,00 %
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	13-08-09	0,00 %
	Motocyclettes	13-08-09	Sous examen
	Autocaravanes détachables	13-08-09	Sous examen
	Véhicules tout terrain	13-08-09	Sous examen
	Autocaravanes	13-05-10	Sous examen
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules d'hiver	13-04-26	0,00 %
	Autobus scolaire	13-04-26	0,00 %
	Autobus publics	13-04-26	0,00 %
	Autobus privés	13-04-26	0,00 %
	L'autre usage public	13-04-26	0,00 %
	L'autre usage personnelle	13-04-26	0,00 %
	Autocaravanes	13-04-26	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-04-26	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-04-26	0,00 %
	Ambulances	13-04-26	0,00 %
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A	Commerciaux	13-11-08	0,00 %
	Interurbains	13-11-08	0,00 %
	Autobus scolaire	13-11-08	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-05-09	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-09	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-09	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-09	0,00 %
	Motocyclettes & Cyclomoteurs	13-05-09	0,00 %
	L'autre usage personnelle	13-05-09	0,00 %
	Antiquités	13-05-09	0,00 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B	Commerciaux	13-11-08	0,00 %
	Interurbains	13-11-08	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-05-09	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-09	0,00 %
	Autocaravanes	13-05-09	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-09	0,00 %
	Antiquités	13-05-09	0,00 %
	Motocyclettes & Cyclomoteurs	13-05-09	0,00 %
	L'autre usage personnelle	13-05-09	0,00 %
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules d'hiver	13-08-09	0,00 %
	Motocyclettes	13-08-09	Sous examen
	Autocaravanes détachables	13-08-09	Sous examen
	Véhicules tout terrain	13-08-09	Sous examen
	Autocaravanes	13-05-10	Sous examen
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules d'hiver	13-09-09	-5,56 %
	Autocaravanes	13-09-09	-13,06 %
	Motocyclettes	13-09-09	8,77 %
	Autocaravanes détachables	13-09-09	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-09-09	-8,74 %
	Antiquités	13-09-09	0,00 %
	Autobus scolaire	13-08-07	0,00 %
	Autobus publics	13-08-07	0,00 %
	Autobus privés	13-08-07	0,00 %
	Ambulances	13-08-07	0,00 %
	Interurbains	13-06-20	0,00 %
	Taxie	13-06-14	0,00 %
	Commerciaux	13-06-14	-10,61 %
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules d'hiver	13-03-07	0,00 %
	Autocaravanes	13-03-07	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-03-07	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-03-07	0,00 %
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Autocaravanes détachables	13-01-25	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-01-15	-0,14 %
	Véhicules tout terrain	13-01-15	-0,33 %
	Motocyclettes	13-01-11	-11,50 %
Unifund Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	13-07-26	0,00 %
	Autocaravanes	13-07-26	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-07-26	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-07-26	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-07-26	0,00 %
United General Insurance Corporation	Commerciaux	13-05-24	0,00 %
	Véhicules d'hiver	13-05-24	0,00 %
	Motocyclettes	13-05-24	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-24	0,00 %
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	13-05-25	0,00 %

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Autocaravanes	13-05-25	0,00 %
	Motocyclettes	13-05-25	0,00 %
	Autocaravanes détachables	13-05-25	0,00 %
	Véhicules tout terrain	13-05-25	0,00 %
	Antiquités	13-05-25	0,00 %
The Wawanesa Mutual Insurance Company	Commerciaux	13-04-26	-4,95 %
	Véhicules d'hiver	13-04-15	-0,49 %
	Véhicules tout terrain	13-04-15	-6,48 %
	Autocaravanes détachables	13-04-15	0,00 %
	Motocyclettes & Cyclomoteurs	13-04-12	0,00 %
XL Insurance Company	Commerciaux	13-08-22	-13,34 %
	Taxie	13-08-21	-9,15 %
	Véhicules d'hiver	13-08-21	-5,55 %
	Autobus scolaire	13-08-21	-7,89 %
	Autobus publics	13-08-21	-7,89 %
	Autobus privés	13-08-21	-7,89 %
	Autocaravanes	13-08-21	-1,22 %
	Motocyclettes	13-08-21	-8,31 %
	Interurbains	13-08-21	-6,24 %
	Véhicules tout terrain	13-08-21	-8,68 %
	Ambulances	13-08-21	-5,58 %
Compagnie d'Assurance Zenith	Motocyclettes	13-09-09	8,77 %
	Véhicules tout terrain	13-09-09	-8,74 %
	Autocaravanes détachables	13-09-09	0,00 %
	Autocaravanes	13-09-09	-13,06 %
	Véhicules d'hiver	13-09-09	-5,56 %
	Antiquités	12-09-09	0,00 %

Liste d'autres dépôts de demandes 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	13-09-26	0,46 %
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	L'autre usage public	13-11-13	0,00 %
	Interurbains	13-10-17	-0,81 %
	Commerciaux	13-10-17	-0,31 %
	Autre	13-01-28	N/A
CAA Insurance Company (Ontario)	Véhicules de tourisme	13-11-29	N/A
	Véhicules de tourisme	13-11-29	N/A
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	13-11-25	0,00 %
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Commerciaux	13-06-05	N/A
	Véhicules de tourisme	13-01-03	0,00 %
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme	13-11-22	-0,46 %
Compagnie d'Assurances Elite	Véhicules de tourisme	13-12-04	-0,35 %

Liste d'autres dépôts de demandes 2013

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Facility Association	Véhicules de tourisme	13-11-22	-1,25 %
	Commerciaux	13-11-22	0,00 %
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Commerciaux	13-12-09	N/A
Insurance Company of Prince Edward Island	Interurbains	13-10-11	N/A
	Commerciaux	13-10-11	-0,95 %
Northbridge Commercial Insurance Corporation	Interurbains	13-02-08	0,00 %
	Commerciaux	13-02-08	0,00 %
Northbridge General Insurance Corporation	Véhicules de tourisme	13-12-20	1,37 %
	Interurbains	13-10-29	-1,46 %
	Commerciaux	13-10-29	-1,17 %
Northbridge Personal Insurance Corporation	Véhicules de tourisme	13-12-20	1,45 %
	Interurbains	13-10-29	-1,46 %
	Commerciaux	13-10-29	-1,17 %
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	13-09-26	-0,55 %
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	13-09-26	0,12 %
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules de tourisme	13-07-08	0,00 %
Promutuel de l'Estuaire	Commerciaux	13-04-26	0,00 %
	Véhicules de tourisme	13-04-26	0,00 %
Compagnie d'Assurance Générale RBC	All Incl PPV (USE ONLY RFG-4-6) (ALL)	13-06-24	0,00 %
	Véhicules de tourisme	13-02-28	0,00 %
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Interurbains	13-09-06	-0,20 %
	Commerciaux	13-09-06	-0,11 %
	All Incl PPV (USE ONLY RFG-4-6) (ALL)	13-08-29	N/A
	All Incl PPV (USE ONLY RFG-4-6) (ALL)	13-08-15	N/A
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan A	Véhicules de tourisme	13-09-27	0,00 %
State Farm Mutual Automobile Insurance Company Plan B	Véhicules de tourisme	13-09-27	0,00 %
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules de tourisme	13-12-20	N/A
	Interurbains	13-10-29	-1,46 %
	Commerciaux	13-10-29	-1,17 %
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	13-12-20	N/A
	Autocaravanes détachables	13-12-20	N/A
	Autocaravanes & autocaravanes détachables	13-12-20	N/A
	Motocyclottes	13-12-20	N/A
	Véhicules tout terrain	13-12-20	N/A
	All Incl PPV (USE ONLY RFG-4-6) (ALL)	13-08-27	N/A
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	13-09-25	N/A
The Wawanesa Mutual Insurance Company	Véhicules de tourisme	13-08-16	0,06 %
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules de tourisme	13-12-20	1,04 %

| Annexe B – État financier vérifié

États financiers de la

**Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick**

Le 31 mars 2013

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

États financiers

Pour l'année fiscale terminant le 31 mars 2013

Table des matières:

Rapport du vérificateur	1
États financiers	
État de la situation financière	2
État des résultats d'exploitation et actif net.....	3
État de flux de trésorerie	4
Notes accompagnant les états financiers.....	5 - 8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et actif net l'état de la flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conformais aux règles de déontologie et que je planifiais et réalisais l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les secteur public.

Le 4 juin 2013
Saint John, Nouveau-Brunswick



Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

En date du 31 mars 2013

	2013	2012
Actif Financier		
À court terme:		
Encaisse	1 846 561 \$	1 599 696 \$
Comptes débiteurs	41 238	10 890
Taxe de vente harmonisée récupérable	49 106	81 056
	<u>1 936 905</u>	<u>1 691 642</u>
Passif Financier		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	118 352	227 133
Déductions des employés à payer	11 803	-
Allocation de retraite payable (note 10)	114 526	-
Évaluations reportées (note 6)	1 779 501	1 610 381
	<u>2 024 182</u>	<u>1 837 514</u>
Actif(Passif) Financier Net	<u>(87 277)</u>	<u>(145 872)</u>
Actif Non Financier		
Propriété, usine et équipement (note3)	588 529	565 652
Moins: amortissement cumulé	(508 444)	(431 485)
	<u>80 085</u>	<u>134 167</u>
Charges payées d'avance	7 192	11 705
	<u>87,277</u>	<u>145,872</u>
Excédent Accumulé	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé par la Commission:

 Président

 Vice-président

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et actif net

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2013

	2013	2012
Rentrées de fonds		
Évaluations	1 686 785 \$	2 151 760 \$
Intérêts	9 217	7 134
D'autre	1 600	337
	1 697 602	2 159 231
Débours opérants		
Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés	814 194	679 402
Allocation de retraite (note 10)	114 526	-
Intérêt et frais bancaires	1 681	1 658
Loyer	129 483	128 242
Amortissement de l'exercice	85 983	98 101
Frais de bureau	16 700	20 040
Vérification et comptable	16 750	14 100
Projet d'amélioration des systèmes	11 467	34 220
Formation et éducation	38 161	35 958
Télécommunications	24 769	25 845
Location d'équipements	5 512	5 959
Communications et campagne de sensibilisation du public	11 908	9 062
Réunions et conférences	12 563	10 892
Assurance	1 494	1 491
Soutien à la TI	-	1 599
	1 285 191	1 066 569
Débours régulateurs		
Compensation de la Commission-	91 804	106 145
Formation et éducation des membres de la Commission	18 304	28 025
Réunions et conférences des membres de la Commission	11 576	12 182
Frais de déplacement	1 585	8 157
Publicité	475	475
Services d'actuariat	265 347	656 814
Biens de location	6 957	46 066
Légal	16 363	234 798
	412 411	1 092 662
Net de rentrées de fonds et de débours	NÉANT	NÉANT
Actif net, début de l'exercice	NÉANT	NÉANT
Actif net, fin de l'exercice	NÉANT \$	NÉANT \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de flux de trésorerie

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2013

	2013	2012
Flux de trésorerie provenant de (utilisé au cours de):		
Opérations		
Excédent des rentrées sur les débours	- \$	- \$
Éléments ne comportant pas une charge décaissée		
Gain sur la liquidation de l'équipement	(583)	-
Amortissement de l'exercice	85 983	98 101
	85 400	98 101
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(30 349)	9 781
Baisse (hausse) de TVH récupérable	31 950	17 743
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	4 513	(5 746)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	(104 242)	14 778
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	7 265	(1 162)
Hausse (baisse) d'allocation de retraite payable	114,526	-
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	169 121	(234 492)
	278 184	(100 997)
Activités d'investissement		
Achat d'équipement de bureau	(32 081)	(4 299)
Produits sur la liquidation de l'équipement	762	-
	(31 319)	(4 299)
Hausse (baisse) d'encaisse	246 865	(105 296)
Encaisse, début d'année	1 599 696	1 704 992
Encaisse, fin d'année	1 846 561 \$	1 599 696 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2013

1. But de l'organisme

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. Principales conventions comptables

(a) Classification des actifs:

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer de nouvelles activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

(b) Méthode comptable:

La Commission suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré. (note 6)

(c) Propriété, usine et équipement:

La propriété, l'usine et le matériel sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon une méthode linéaire sur 5 ans sur tous les actifs acquis avant le 1 avril 2012 excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. Le matériel informatique acquis après le 31 mars 2012 est amorti selon une méthode linéaire sur 3 ans excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. La Commission a déterminé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile du matériel informatique.

Le matériel sous contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle à un montant égal à la partie principale des remboursements de dette à long terme.

(d) Instruments financiers:

Les instruments financiers de la Commission consistent en liquidités, CPG, comptes débiteurs, intérêts courus à recevoir, et comptes créditeurs et charges à payer. La valeur comptable des instruments financiers s'apparente à leur juste valeur à cause de leur nature ou leur possibilité de liquidation rapide. C'est l'opinion du conseil d'administration que la Commission n'est pas exposée à des taux d'intérêt, risques de change ou de crédit importants découlant de ces instruments financiers (note 9).

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2013

3. Propriété, usine et équipement

	2013			2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	159 803 \$	147 914 \$	11 889 \$	11 286 \$
Logiciels informatiques	112 351	95 029	17 322	39 792
Systèmes logiciel	183 190	146 552	36 638	73 276
Véhicule	28 160	24 740	3 420	9 052
Améliorations locatives	9,718	5,199	4,519	761
Mobilier et agencements	95 307	89 010	6 297	-
	588 529 \$	508 444 \$	80 085 \$	134 167 \$

4. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite:

La Commission et ses employées participent à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournit des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et certaines sociétés et organismes d'État basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Les frais pour ce régime de retraite sont équivalents à la contribution annuelle de 57 173 \$ (49 203 \$ en 2012). Tout manque à gagner dans le financement de ce régime est garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parraine ce régime. La direction est de l'opinion que toutes les modifications proposées au régime de retraite provincial auront un impact minimal sur la Commission.

5. Engagements

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1^{er} janvier 2005. En 2007, la Commission a renégocié son bail pour inclure de l'espace à bureaux additionnel et a prolongé la durée du bail pour une période additionnelle de 6 ans. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2013 - 31 décembre 2015: 118 344 \$

La Commission a négocié plusieurs contrats de location-exploitation pour son matériel informatique ainsi qu'un photocopieur. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit :

1^{er} avril 2013 - 31 mars 2014: 5 512 \$

6. Évaluations reportées et capitale management

Les dépenses de la Commission sont financées à 100 p. par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la Commission prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2013

7. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. De par leur nature, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

8. Opérations entre personnes apparentées

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

9. Instruments financiers

Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transaction avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économique.

Exposition maximale de la Commission au risque de crédit au 31 mars 2013:

Trésorerie	1 846 561 \$
Comptes débiteurs	41 238
	<hr/>
	1 887 799 \$

Trésorerie et placements: le risque de crédit associé à la trésorerie et placements est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de comptes débiteurs des entités suivantes: gouvernements et grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de la Commission.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la Commission et les compagnies d'assurance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Commission ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en surveillant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. La Commission détient des placements pouvant être facilement transformés en trésorerie auxquels elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. De plus, la Commission évalue par anticipation la situation des compagnies d'assurance à l'avance, à la fin de l'exercice financier, afin de maintenir la liquidité.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2013

9. Instruments financiers (continué)

Risque de marché

La Commission est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la Commission est exposée est le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Commission est attribuable à ses actifs portant intérêt.

10. Allocations de retraite

La Commission suit la politique établie par la province du Nouveau-Brunswick concernant les allocations de retraite et a discontinué les allocations de retraite pour tous les employés et employées en vigueur à partir du 1 avril 2013.

En vigueur à partir du 1 avril 2013, tous les employés et employées avec une date de service continu avant le 1 avril 2011 auront le choix entre les options suivantes:

- (a) recevoir un décaissement immédiat de l'allocation de retraite, basé sur les années de service et la rémunération jusqu'au 31 mars 2013; ou,
- (b) différer le paiement d'une allocation de retraite jusqu'à la retraite, basé sur les années de service complétées jusqu'au 31 mars 2013 et la rémunération au moment de la retraite.

Les employés et employées auront jusqu'au 30 septembre 2013 pour choisir leur option préférée.

11. Liquidités

Les liquidités incluent l'encaisse en banque et les investissements temporaires d'une durée d'un an ou moins.

12. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été changées pour être conformes à l'exposé de l'année courante.